

DECLARATION LIMINAIRE CNAS 31 mars 2011

Monsieur le Président,

Ce CNAS prospectif s'ouvre aujourd'hui sur plusieurs sujets tous aussi préoccupants les uns que les autres. Le premier que j'évoquerais concerne la remise en cause du réseau action sociale dans nos ministères. Comme « un cheveu sur la soupe », lors du groupe de travail du CNAS du 1^{er} mars, vous avez présenté un projet de réforme de la structure du réseau action sociale, sous prétexte de la mise en place de CHORUS. Cette réforme est basée sur le regroupement ou la mutualisation des tâches dans le cadre de plateformes régionales.

Lors d'un CNAS de mars 2004, l'idée de régionaliser les délégations d'action sociale avait déjà suscité une vive réaction de FO FINANCES. Loin d'être dupe, cela ressemble à s'y méprendre au projet remis il y a 7 ans.

Au delà de toutes nos inquiétudes face à ce projet, il n'en demeure pas moins qu'une menace pèse à la fois sur les personnels de l'action sociale mais aussi sur les agents bénéficiaires des prestations. L'action sociale a une histoire dans ces Ministères. C'est bien souvent par des conflits, tel celui de 1989, que les prestations ont été gagnées par les agents des ministères financiers. Toujours dans la logique de la RGPP et de son corollaire, les suppressions d'emplois, l'administration veut détruire les acquis obtenus. Pour FO FINANCES c'est inacceptable et c'est pourquoi nous avons refusé de participer au GT du 1^{er} mars dernier. FO FINANCES maintient sa revendication d'un réseau d'action sociale ministériel et départemental.

L'annonce de l'augmentation du budget 2011 de l'action sociale impliquait pour FO FINANCES une amélioration des différentes prestations sociales. Or, il en est autrement. Les crédits supplémentaires ne sont pas à la hauteur des engagements. Concernant les aides et prêts on impose aux représentants des usagers à l'ALPAF de travailler dans le cadre d'une enveloppe contrainte. Toutes les propositions faites dans les groupes de travail sont signe de restriction. FO FINANCES avait, pour sa part, montré, (à juste titre) une satisfaction mesurée à l'annonce des Ministres d'une augmentation du budget action sociale.

En ce qui concerne les réservations de logements, FO FINANCES a rappelé à l'occasion du CNAS du 16 décembre 2010 que suite aux engagements « BRETON » de 2005 un objectif avait été donné de réserver 10000 logements,

sans préciser de délai. Même si l'engagement a subi des restrictions budgétaires au 31 décembre 2010 au moins du côté des livraisons de logements. On est encore loin du compte... Nous le déplorons. De même vous nous avez annoncé, lors de ce même CNAS, que la réserve de précaution des 5% ne s'appliquait pas sur les budgets d'initiative locales... « Une supercherie » en quelque sorte, puisque le montant versé en 2011 dans les délégations reste identique aux années précédentes alors même qu'ils avaient été ponctionnés de ces 5%.

Concernant le sujet du bio dans la restauration collective, FO FINANCES a toujours refusé que le surcout lié à cette introduction soit à la charge exclusive des agents. D'ailleurs, suite à une opposition unanime des représentants du personnel, l'introduction envisagée en 2010 a été reportée. Début janvier 2011, il a été décidé qu'une partie serait prise en charge par l'AGRAF et l'autre par les agents. FO FINANCES en prend acte. Néanmoins, cette décision ne répond pas à la revendication de Force ouvrière. A partir du moment où cette introduction est imposée par les pouvoirs publics, FO FINANCES considère que c'est à l'administration d'en assumer pleinement la charge. Ce surcout vient s'ajouter à la revalorisation tarifaire du 1^{er} février dernier supérieure à l'inflation, alors que dans un même temps la subvention AGRAF est amputée de 1M€, et que les traitements n'augmentent toujours pas.

Dans un groupe de travail spécifique restauration de Paris, vous nous avez annoncé la possibilité d'une restauration autre que celle proposée par l'AGRAF pour le site d'Argonne. FO FINANCES est hostile à cette mesure et estime que cette possible externalisation constitue un désengagement de l'Etat vis à vis de l'action sociale ministérielle.

Par ailleurs, dans le cadre de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (REATE), FO Finances, rappelle une nouvelle fois que l'administration s'est engagée à garantir une politique d'action sociale ministérielle offrant à l'ensemble de ses agents des ministères économiques et financiers :

- un égal accès aux prestations ministérielles, quelle que soit l'unité administrative d'affectation,
- un réseau d'action sociale départemental ministériel .

C'est pourquoi, concernant la convention avec le MEDDTL qui expirait le 31 décembre 2010 pour laquelle vous nous aviez annoncé lors du CNAS du 16 décembre sa réécriture, FO FINANCES demande un point d'information sur son renouvellement, même si comme vous l'indiquiez dans ce même CNAS, que vous pouviez appliquer une période complémentaire sans que les agents concernés n'aient à en souffrir.

Enfin, à l'ordre du jour, vous avez inscrit le dispositif de la départementalisation de Mayotte, FO FINANCES en prend acte. Elle sera attentive dans sa mise en

place afin que tous les agents de ce nouveau département puissent bénéficier de toutes les prestations sociales.

Ce point m'amène à vous rappeler notre déclaration au dernier CNAS où nous avons demandé des précisions sur l'état d'avancement du conventionnement avec un prestataire privé pour la restauration des agents de la Polynésie Française et de la Nouvelle Calédonie. Même si en réponse vous nous expliquiez que le cadre réglementaire ne permettait pas de servir les prestations sociales dans les COM, vous aviez laisser entendre que vous pouviez avoir une réflexion sur la façon de traiter les questions spécifiques notamment dans les COM. Qu'en est il donc ? Pour FO FINANCES, là aussi les agents doivent pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations d'action sociale.

Pour conclure, FO FINANCES considère que l'administration doit prendre en compte les difficultés croissantes rencontrées par les agents dans leur vie quotidienne. C'est pourquoi, FO FINANCES continuera à revendiquer une réelle politique d'action sociale ambitieuse au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle qui permette à tous les agents, actifs et retraités d'améliorer leurs conditions de vie.